

COMMUNE DE SERNHAC
30210

*Tel : 04.30.06.52.30
Fax : 04.30.06.52.31
E-Mail : secretariat@mairie-sernhac.fr*

SERNHAC, le 17 mars 2021

A

Madame, Monsieur

Objet : Distribution du courrier Route de Beaucaire.

Madame, Monsieur,

Comme vous le constatez depuis plusieurs semaines, le service du groupe La poste ne dessert plus la totalité de la Route de Beaucaire.

En effet, suite au droit de retrait d'un facteur en raison de la dangerosité de celle-ci, la distribution est suspendue dans l'attente de trouver une solution.

Je tiens personnellement à vous informer que j'engage auprès de La poste des démarches depuis près de 3 semaines pour défendre vos intérêts.

Le groupe La poste défend lui l'intérêt de ses salariés.

Un rendez-vous a été organisé le 09 Mars sur le terrain avec le Conseil départemental et les services de La poste afin d'évoquer les difficultés de distribution.

Mardi 16 Mars, il a été convenu avec le directeur du groupe La poste, les éléments suivants :

- Une communication précise sera établie par La poste vendredi au plus tard. Elle indiquera quelles sont les personnes éligibles à la distribution « normale » du courrier, et quelles sont celles concernées par la « suspension ».
- Au total 29 habitations sont touchées par la « suspension » :
 - o Pour la moitié, un simple changement de lieu de boîte aux lettres permettra la reprise normale de la distribution. (La Poste va prendre directement contact avec vous).
 - o Pour l'autre moitié, un rendez-vous sera organisé mardi prochain pour trouver des solutions.
- Je vous précise que je n'ai pas accès à la liste des 29 (On refuse de me communiquer cette liste dans le cadre de la protection des données).

De mon côté je souhaite toujours :

- La distribution du courrier devant chaque habitation. (Notamment pour les personnes à mobilité réduite)
- La mise en place de moyen de transport adapté, car je ne souhaite en aucun cas faire courir de risque au personnel postier.
- Le département a souligné le besoin de signalétique sur les véhicules postiers.
- La liste des personnes impactées par la suspension de la distribution du courrier.
- Un mode de récupération des courriers au guichet « simplifié » (sans présentation de procuration du conjoint, enfant(s)...)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Gaël DUPRET

